

« tira de cette position, si funeste dans un état
 « de crise où chaque minute amenait la néces-
 « sité d'agir, en se jetant à ses pieds, en em-
 « ployant tantôt des images faites pour l'ef-
 « frayer, tantôt les expressions de sa tendresse
 « pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait
 « à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il
 « fallait périr, ce devait être avec honneur, et
 « sans attendre qu'on vint les étouffer l'un et
 « l'autre sur le parquet de leur appartement* ».

Il est facile de présumer quelles durent être les dispositions d'esprit de Louis XVI en revenant à lui-même et au soin des affaires. Après avoir abandonné une fois le parti des feuillants pour se jeter vers celui des girondins, il ne pouvait revenir aux premiers avec beaucoup de goût et d'espoir. Il avait fait la double expérience de son incompatibilité avec les uns et les autres, et, ce qui était plus fâcheux, il la leur avait fait faire à tous. Dès lors il dut plus que jamais songer à l'étranger, et y mettre toutes ses espérances. Cette pensée devint évidente pour tout le monde, et alarma ceux qui voyaient dans l'envahissement de la France la chute de la liberté, le supplice de ses défenseurs, et peut-être le partage ou le démembre-

* Voyez M^{me} Campan, tome II, page 205.



LA REINE ESSAIE DE RELEVÉR LE COURAGE DE LOUIS XVI.

ment du royaume. Louis XVI n'y voyait pas cela, car on se dissimule toujours l'inconvénient de ce qu'on désire. Épouvanté du tumulte produit par la déroute de Mons et de Tournay, il avait envoyé Mallet-du-Pan en Allemagne avec des instructions écrites de sa main. Il y recommandait aux souverains de s'avancer avec précaution, d'observer les plus grands ménagements envers les habitants des provinces qu'ils traverseraient, et de se faire précéder par un manifeste dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices*. Quelque modéré que fût ce projet, cependant ce n'en était pas moins l'invitation de s'avancer dans le pays; et d'ailleurs, si tel était le vœu du roi, celui des princes étrangers et rivaux de la France, celui des émigrés courroucés, était-il le même? Louis XVI était-il assuré de n'être pas entraîné au-delà de ses intentions? Les ministres de Prusse et d'Autriche témoignèrent eux-mêmes à Mallet-du-Pan les méfiances que leur inspirait l'empirement de l'émigration, et il paraît qu'il eut quelque peine à les rassurer à cet égard**. La reine s'en défait tout autant; elle redoutait surtout Calonne comme le plus dan-

* Voyez la note 12 à la fin du volume.

** Voyez la note 13 à la fin du volume.

gereux de ses ennemis* ; mais elle n'en conjurait pas moins sa famille d'agir avec la plus grande célérité pour sa délivrance. Dès cet instant, le parti populaire dut regarder la cour comme un ennemi d'autant plus à craindre qu'il disposait de toutes les forces de l'état ; et le combat qui s'engageait devint un combat à mort. Le roi, en composant son nouveau ministère, ne choisit aucun homme prononcé. Dans l'attente de sa prochaine délivrance, il ne songeait qu'à passer quelques jours encore, et il lui suffisait pour cela du ministère le plus insignifiant.

Les feuillants cherchèrent à profiter de l'occasion pour se rattacher à la cour, moins, il faut le dire, par ambition personnelle de parti, que par intérêt pour le roi. Ils ne comptaient nullement sur l'invasion ; ils y voyaient pour la plupart un attentat, et de plus un péril aussi grand pour la cour que pour la nation. Ils prévoyaient avec raison que le roi aurait succombé avant que les secours pussent arriver ; et, après l'invasion, ils redoutaient des vengeances atroces, peut-être le démembrement du territoire, et certainement l'abolition de toute liberté.

Lally-Tolendal, qu'on a vu quitter la France

* Note 14 à la fin du volume.

dès que les deux chambres furent devenues impossibles ; Malouet, qui les avait encore essayées lors de la révision ; Duport, Lameth, Lafayette et autres, qui voulaient conserver ce qui était, se réunirent pour tenter un dernier effort. Ce parti, comme tous les partis, n'était pas très-d'accord avec lui-même, mais il se réunissait dans une seule vue, celle de sauver le roi de ses fautes, et de sauver la constitution avec lui. Tout parti obligé d'agir dans l'ombre est réduit à des démarches qu'on appelle intrigues, quand elles ne sont pas heureuses. En ce sens les feuillants intriguèrent. Dès qu'ils virent le renvoi de Servan, Clavière et Roland, opéré par Dumouriez, ils se rapprochèrent de celui-ci, et lui proposèrent leur alliance, à condition qu'il signerait le *veto* contre le décret sur les prêtres. Dumouriez, peut-être par humeur, peut-être par défaut de confiance dans leurs moyens, et sans doute aussi par l'engagement qu'il avait pris de faire sanctionner le décret, refusa cette alliance, et se rendit à l'armée, avec le désir, écrivait-il à l'assemblée, qu'un coup de canon réunît toutes les opinions sur son compte.

Il restait aux feuillants Lafayette, qui, sans prendre part à leurs secrètes menées, avait partagé leurs mauvaises dispositions contre Du-

mouriez, et voulait surtout sauver le roi, sans altérer la constitution. Leurs moyens étaient faibles. D'abord la cour, qu'ils cherchaient à sauver, ne voulait pas l'être par eux. La reine, qui se confiait volontiers en Barnave, avait toujours employé les plus grandes précautions pour le voir, et ne l'avait jamais reçu qu'en secret. Les émigrés et la cour ne lui eussent pas pardonné de voir les constitutionnels. On lui recommandait en effet de ne point traiter avec eux, et de leur préférer plutôt les jacobins, parce que, disait-on, il faudrait transiger avec les premiers, et qu'on ne serait tenu à rien envers les seconds*. Qu'on ajoute à ces conseils, souvent répétés, la haine personnelle de la reine pour Lafayette, et on comprendra combien la cour était peu disposée à se laisser servir par les constitutionnels ou les feuillants. Outre ces répugnances de la cour à leur égard, il faut considérer encore la faiblesse des moyens qu'ils pouvaient employer contre le parti populaire. Lafayette, il est vrai, était adoré de ses soldats, et devait compter sur son armée; mais il avait l'ennemi en tête, et il ne pouvait découvrir la frontière pour se porter vers l'intérieur. Le vieux Luckner, sur lequel

* Voyez la note 15 à la fin du volume.

il s'appuyait, était faible, mobile, et facile à intimider, quoique fort brave sur les champs de bataille. Mais en comptant même sur leurs moyens militaires, les constitutionnels n'avaient aucuns moyens civils. La majorité de l'assemblée était à la Gironde. La garde nationale leur était dévouée en partie, mais elle était désunie et presque désorganisée. Les constitutionnels étaient donc réduits, pour user de leurs forces militaires, à marcher de la frontière sur Paris, c'est-à-dire à tenter une insurrection contre l'assemblée; et les insurrections, excellentes pour un parti violent qui prend l'offensive, sont funestes et inconvenantes pour un parti modéré qui résiste en s'appuyant sur les lois.

Cependant on entourait Lafayette et on concerta avec lui le projet d'une lettre à l'assemblée. Cette lettre, écrite en son nom, devait exprimer ses sentiments envers le roi et la constitution, et sa désapprobation contre tout ce qui tendait à attaquer l'un ou l'autre. Ses amis étaient partagés; les uns excitaient, les autres retenaient son zèle. Mais, ne songeant qu'à ce qui pouvait servir le roi auquel il avait juré fidélité, il écrivit la lettre, et brava tous les dangers qui allaient menacer sa tête. Le roi et la reine, quoique résolus à ne pas se servir de lui, le laissèrent écrire, parce qu'ils ne voyaient dans

cette démarche qu'un échange de reproches entre les amis de la liberté. La lettre arriva à l'assemblée le 18 juin. Lafayette, après avoir, en débutant, blâmé la conduite du dernier ministre, qu'il voulait, disait-il, dénoncer au moment où il avait appris son renvoi, continuait en ces termes :

« Ce n'est pas assez que cette branche du
« gouvernement soit délivrée d'une funeste in-
« fluence; la chose publique est en péril, le
« sort de la France repose principalement sur
« ses représentants; la nation attend d'eux son
« salut; mais, en se donnant une constitution,
« elle leur a prescrit l'unique route par laquelle
« ils doivent la sauver. »

Protestant ensuite de son inviolable attachement pour la loi jurée, il exposait l'état de la France, qu'il voyait placée entre deux espèces d'ennemis, ceux du dehors et ceux du dedans.

« Il faut détruire les uns et les autres; mais
« vous n'en aurez la puissance qu'autant que
« vous serez constitutionnels et justes... Regar-
« dez autour de vous... pouvez-vous vous dissi-
« muler qu'une faction, et, pour éviter toute
« dénomination vague, que la faction jacobite
« a causé tous les désordres? C'est elle que j'en
« accuse hautement! Organisée comme un em-
« pire à part, dans sa métropole et dans ses

« affiliations, aveuglement dirigée par quelques
« chefs ambitieux, cette secte forme une corpo-
« ration distincte au milieu du peuple français,
« dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant
« ses représentants et ses mandataires.

« C'est là que, dans les séances publiques,
« l'amour des lois se nomme aristocratie, et
« leur infraction patriotisme; là, les assassins
« de Desilles reçoivent des triomphes; les crimes
« de Jourdan trouvent des panégyristes; là, le
« récit de l'assassinat qui a souillé la ville de
« Metz vient encore d'exciter d'infinales ac-
« clamations!

« Croira-t-on échapper à ces reproches en
« se targuant d'un manifeste autrichien, où
« ces sectaires sont nommés? Sont-ils devenus
« sacrés parce que Léopold a prononcé leur
« nom? et parce que nous devons combattre
« les étrangers qui s'immiscent dans nos que-
« relles, sommes-nous dispensés de délivrer
« notre patrie d'une tyrannie domestique?

Rappelant ensuite ses anciens services pour la liberté, énumérant les garanties qu'il avait données à la patrie, le général répondait de lui et de son armée, et déclarait que la nation française, si elle n'était pas la plus vile de l'univers, pouvait et devait résister à la conjuration des rois qui s'étaient coalisés contre

elle! « Mais, ajouta-t-il, pour que nous, sol-
 « dats de la liberté, combattions avec efficacité
 « et mourions avec fruit pour elle, il faut que
 « le nombre des défenseurs de la patrie soit
 « promptement proportionné à celui de ses
 « adversaires, que les approvisionnements de
 « tout genre se multiplient et facilitent nos
 « mouvements; que le bien-être des troupes,
 « leurs fournitures, leurs paiements, les soins
 « relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à
 « de fatales lenteurs.... etc. » Suivaient d'autres
 conseils dont voici le principal et le dernier :
 « Que le règne des clubs, anéanti par vous,
 « fasse place au règne de la loi, leurs usurpa-
 « tions à l'exercice ferme et indépendant des
 « autorités constituées, leurs maximes désor-
 « ganisatrices aux vrais principes de la liberté,
 « leur fureur délirante au courage calme et
 « constant d'une nation qui connaît ses droits
 « et les défend, enfin leurs combinaisons sec-
 « taires aux véritables intérêts de la patrie,
 « qui, dans ce moment de danger, doit réunir
 « tous ceux pour qui son asservissement et sa
 « ruine ne sont pas les objets d'une atroce
 « jouissance et d'une infame spéculation! »

C'était dire aux passions irritées, arrêtez-
 vous; aux partis eux-mêmes, immolez-vous de
 plein gré; à un torrent enfin, ne coulez pas!

Mais, quoique le conseil fût inutile, ce n'en
 était pas moins un devoir de le donner. La
 lettre fut fort applaudie par le côté droit. Le
 côté gauche se tut. A peine la lecture en était-
 elle achevée, qu'il était déjà question de l'im-
 pression et de l'envoi aux départements.

Vergniaud demanda la parole et l'obtint.
 Selon lui, il importait à la liberté, que M. de
 Lafayette avait jusque-là si bien défendue,
 qu'on fit une distinction entre les pétitions
 des simples citoyens qui donnaient un avis ou
 réclamaient un acte de justice, et les leçons
 d'un général armé. Celui-ci ne devait s'exprimer
 que par l'organe du ministère, sans quoi
 la liberté était perdue. Il fallait en conséquence
 passer à l'ordre du jour. Thevenot répondit
 que l'assemblée devait recevoir de la bouche
 de M. de Lafayette les vérités qu'elle n'avait
 pas osé se dire à elle-même. Cette dernière
 observation excita un grand tumulte. Quel-
 ques membres nièrent l'authenticité de la
 lettre. « Quand elle ne serait pas signée, s'é-
 cria M. Coubé, il n'y a que M. de Lafayette
 qui ait pu l'écrire. » Guadet demanda la parole
 pour un fait, et soutint que la lettre ne pou-
 vait pas être de M. de Lafayette, parce qu'il
 parlait de la démission de Dumouriez, qui
 n'avait eu lieu que le 16, et qu'elle était datée

du 16 même. « Il serait donc impossible, ajoute-t-il, que le signataire parlât d'un fait qui ne devait pas lui être connu. Ou la signature n'est pas de lui, ou elle était ici en blanc, à la disposition d'une faction qui devait en disposer à son gré. » Il se fit une grande rumeur à ces mots. Guadet continuant, ajouta que M. de Lafayette était incapable, d'après ses sentiments connus, d'avoir écrit une lettre pareille. — Il doit savoir, dit-il, que lorsque Cromwell... — Le député Dumas, ne pouvant plus se contenir à ce dernier mot, demande la parole; une longue agitation éclate dans l'assemblée. Néanmoins Guadet se ressaisit de la tribune, et reprend : Je disais... On l'interrompt de nouveau. — Vous en étiez, lui dit-on, à Cromwell... — « J'y reviendrai, réplique-t-il... Je disais que M. de Lafayette doit savoir que lorsque Cromwell tenait un langage pareil, la liberté était perdue en Angleterre. Il faut ou s'assurer qu'un lâche s'est couvert du nom de M. de Lafayette, ou bien prouver par un grand exemple au peuple français, que vous n'avez pas fait un vain serment, en jurant de maintenir la constitution. »

Une foule de membres attestent qu'ils reconnaissent la signature de M. de Lafayette, et, malgré cela, sa lettre est renvoyée au co-

mité des douze, pour en constater l'authenticité. Elle est ainsi privée de l'impression et de l'envoi aux départements.

Cette généreuse démarche fut donc tout-à-fait inutile, et devait l'être dans l'état des esprits. Dès cet instant le général fut presque aussi dépopularisé que la cour; et si les chefs de la Gironde, plus éclairés que le peuple, ne croyaient pas Lafayette capable de trahir son pays, parce qu'il avait attaqué les jacobins, la masse le croyait cependant, à force de l'entendre répéter dans les clubs, les journaux et les lieux publics.

Ainsi, aux alarmes que la cour avait inspirées au parti populaire, se joignirent celles que Lafayette provoqua par ses propres démarches. Alors ce parti désespéra tout-à-fait, et résolut de frapper la cour, avant qu'elle pût mettre à exécution les complots dont on l'accusait.

On a déjà vu comment le parti populaire était composé. En se prononçant davantage, il se caractérisait mieux, et de nouveaux personnages s'y faisaient remarquer. Robespierre s'est déjà fait connaître aux Jacobins, et Danton aux Cordeliers. Les clubs, la municipalité et les sections renfermaient beaucoup d'hommes qui, par l'ardeur de leur caractère et de leurs opinions, étaient prêts à tout entrepren-